

NAVARREX

La défense du saumon et des gaves au cœur des enjeux

L'assemblée générale de l'association Salmo Tierra-Salva Tierra a placé la défense du saumon, son environnement et plus généralement la défense des gaves au cœur de ses actions.

L'association Salmo Tierra-Salva Tierra a tenu, le 26 février dernier, son assemblée générale à la mairie de Navarrenx. Le président de l'association, Antoine Domenech, a tout d'abord présenté le bilan de l'année écoulée.

En préambule des actions menées, il a pointé du doigt le manque d'engagement d'une politique départementale pour la préservation d'un patrimoine unique de biodiversité, à savoir la relève totale de la pêche professionnelle sur le bassin de l'Adour qui est toujours au point mort. « Le saumon est pourtant un facteur de revalorisation économique des territoires. »

Miser sur le tourisme

Il fustige les propos du président du conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques, Jean-Jacques Lasserre, qui « interrogé sur l'indemnisation des pêcheurs fluviaux et estuariens pour une relève totale des filets et l'arrêt de la pêche des poissons migrateurs a répondu que c'était



Pierre Bernard (secrétaire et trésorier) et Jacques Louvigné (administrateur) entourent le président, Antoine Domenech. © PIERRE DREGE

cher et qu'il n'envisageait pas d'y participer ».

Antoine Domenech rappelle qu'Alain Rousset, président de la Région Nouvelle Aquitaine, s'est engagé à donner 2 M€ sur les 4 M€ demandés pour l'arrêt total de la pêche aux migrateurs sur le bassin de l'Adour. « On nous balade, estime le président, qui affirme que l'association restera attentive à la suite ».

Salmo Tierra-Salva Tierra estime qu'il faut aujourd'hui miser sur le tourisme, comme en Norvège ou en Suède, afin de préserver les ressources. « Et cela passe aussi par la protection de notre environnement. Nos enfants ne peuvent plus se baigner dans les gaves, ni manger le poisson de notre territoire à cause de

la pollution. »

Retrouver une qualité d'eau optimale

Antoine Domenech a également dressé un bilan des actions et des recours menés en 2021, souvent en partenariat avec d'autres associations, pour notamment restaurer la libre circulation des poissons migrateurs et obtenir la fin de la pêche aux filets dérivants sur l'ensemble des bassins-versants de la façade Atlantique notamment celui de l'Adour.

Retrouver une qualité d'eau et une vie aquatique optimale sur le bassin-versant de l'Adour en engageant des actions pour la protection et la restauration de l'environnement.

Au moment des débats, Pierre Bergès, vice-président de l'AAPPMA Gave d'Oloron, a nuancé un peu les propos d'Antoine Domenech. Il estime « que des choses avancent malgré tout ». « Les mentalités changent. Mais il faut rester mobiliser et uni avec des objectifs communs sur les choses essentielles. »

Des statuts redéfinis

Pierre Bernard, l'administrateur général, a détaillé le bilan financier qui affiche un solde positif. « La situation financière de l'association est saine avec des dépenses maîtrisées. »

Une assemblée générale extraordinaire a suivi, afin de redéfinir l'article 2 des statuts qui a maintenant pour objet « de restaurer la totale circulation des poissons migrateurs et obtenir la fin de la pêche aux filets dérivants dans le versant de l'Adour et sur l'ensemble des bassins-versants de la façade atlantique, de protéger, de restaurer et reconquérir l'environnement très dégradé du bassin de l'Adour en défendant ses territoires et ses cours d'eau contre toute forme d'atteinte, de nuisance qui affecterait la qualité de toutes les ressources en eau et vie aquatique, entraverait la continuité écologique, dénaturerait les écosystèmes, défigurerait les équilibres naturels et pillerait les ressources ».

+ ZOOM

« La grande alose en danger critique d'extinction »

Si dans son rapport moral, le président s'est réjoui que les actions judiciaires menées devant les tribunaux administratifs, interdisant la pêche professionnelle dans l'enceinte du port de Bayonne, aient été couronnées de succès, il a déploré « la recherche en coulisses de la remise en question de la chose jugée, débouchant sur une modification scélérate du règlement intérieur du Port ».

Concernant la protection de la biodiversité Antoine Domenech a rappelé « qu'il était de la responsabilité de la préfète de Région et du président de Région d'interdire le pillage de la ressource en poissons migrateurs, dont certaines espèces sont en voie d'extinction dans le Port et sur tout le fleuve, comme la grande alose – en danger critique d'extinction – la lamproie, le saumon et la pipele... »

Le président de l'association a dressé ensuite un bilan de la prétendue expertise du Cogepomi, qui a été mandaté pour inscrire dans la durée « une gestion équilibrée des poissons migrateurs et qui est resté muet sur la question de la pêche dans le port de Bayonne et sur les captures structurelles de milliers de salmonidés en mer ». « Elle n'a jamais fixé les quotas de pêche comme la loi l'y oblige et n'évoque même plus les limites de conservation évoquées, il y a 20 ans, qui suffiraient à stopper toute pêche commerciale. »